



Assemblée
Point 2

A/119/2-P.4
11 octobre 2008

**EXAMEN DE DEMANDES EVENTUELLES D'INSCRIPTION
D'UN POINT D'URGENCE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE**

**Demande d'inscription d'un point d'urgence à
l'ordre du jour de la 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire
présentée par la délégation de la Belgique**

En date du 11 octobre 2008, le Secrétaire général a reçu de la délégation de la Belgique une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 119^{ème} Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"La crise financière".

Les délégués à la 119^{ème} Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution (Annexe III) à l'appui.

La 119^{ème} Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation de la Belgique le lundi 13 octobre 2008.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHEF DE LA DELEGATION BELGE**

Bruxelles, le 8 octobre 2008

Monsieur le Secrétaire général,

La délégation belge à la 119^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève présente la proposition suivante comme point d'urgence :

"La crise financière".

Vous trouverez ci-joint le texte d'un mémoire explicatif et d'un projet de résolution pour examen par l'Assemblée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

Sabine DE BETHUNE (Mme)
Chef de la délégation belge

LA CRISE FINANCIERE

Mémoire explicatif présenté par la délégation de la Belgique

La crise financière actuelle a été déclenchée en 2007 par la crise des emprunts hypothécaires dits "subprime" sur le marché immobilier américain qui avait connu une explosion au cours des années précédentes. Les emprunteurs ont contracté des prêts hypothécaires très lourds dans l'espoir de pouvoir les refinancer rapidement à des conditions plus avantageuses. Ils y ont été incités par des conditions très favorables et une tendance haussière à long terme du marché immobilier. Lorsque la bulle de l'immobilier a éclaté et que les taux d'intérêts ont monté, de nombreux emprunteurs dont les prêts étaient à taux variable n'ont pas pu honorer leurs remboursements. Il en est résulté un très grave problème de crédit pour de nombreux établissements financiers aux Etats-Unis.

La crise actuelle ne se limite pas au marché américain du crédit ou aux établissements de crédit américains ayant accordé des "prêts à risque". En raison d'une titrisation excessive (et contestable) des emprunts immobiliers, d'évaluations de solvabilité inexactes, d'une régulation insuffisante et de plusieurs autres facteurs, la crise du crédit aux Etats-Unis a eu des répercussions graves sur le marché financier international et sur les marchés boursiers à travers le monde.

Plus récemment, la crise du crédit a frappé le continent européen. La confiance dans plusieurs établissements financiers porteurs de mauvais prêts a été ébranlée et les établissements en question ont été très rapidement privés de crédit sur le marché interbancaire et se sont trouvés aux prises avec de graves problèmes de liquidités. Cela a entraîné une intervention des gouvernements dans plusieurs pays. Il va sans dire que cette crise financière - qui pourrait être la plus grave depuis un siècle - a eu un impact considérable sur la confiance du public dans le système financier et qu'elle pourrait compromettre gravement le développement économique dans le monde entier.

Le moment est venu d'agir. Cette crise financière nous concerne tous. En tant qu'organisation mondiale des parlements, l'UIP est un forum particulièrement utile pour aborder ce problème au niveau parlementaire et pour échanger des vues sur la manière d'y faire face.

LA CRISE FINANCIERE

Projet de résolution présenté par la délégation de la BELGIQUE

La 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *préoccupée* par la crise financière internationale actuelle,
- 2) *réaffirmant* le rôle de l'Union interparlementaire en tant que forum particulièrement utile pour aborder les problèmes internationaux au niveau parlementaire et échanger des vues sur la manière d'y faire face,
- 3) *condamnant* toute mesure qui pourrait compromettre la stabilité des marchés financiers,
- 4) *consciente* qu'à un problème international doit répondre une approche internationale,
 1. *demande* aux gouvernements nationaux, aux autorités monétaires et aux instances de régulation des banques et des marchés financiers, aux niveaux national et international, de rétablir la confiance et la stabilité sur les marchés financiers et de prévenir toute stagnation de la croissance économique qui serait due à une absence de crédit;
 2. *approuve* les mesures déjà prises par les gouvernements nationaux, les autorités monétaires et les instances de régulation pour restaurer la confiance du public et protéger les intérêts des parties prenantes;
 3. *demande* aux parlements nationaux de mettre en place un cadre réglementaire plus efficace et proactif des instances nationales de régulation afin de prévenir toute instabilité des principaux marchés financiers;
 4. *plaide* pour un renforcement de la coopération internationale entre instances de régulation et autorités monétaires et pour une harmonisation et une coordination accrues des régulations et des interventions requises par la mondialisation de l'économie, et celle des marchés financiers en particulier;
 5. *demande* l'adoption de mesures législatives internationales de nature à améliorer la protection et l'information des consommateurs dans le secteur de la banque et du crédit;
 6. *demande* aux autorités et institutions politiques nationales et internationales de veiller à ce que la crise financière n'ait pas de retombées négatives excessives sur les pays les moins avancés, qui sont les plus vulnérables;
 7. *demande* à l'UIP d'organiser une audition à sa 120^{ème} Assemblée ou une conférence spécialisée sur la crise financière avec un groupe d'experts internationaux.